

# Conservation des ressources génétiques animales en Région wallonne : le paradoxe de l'hyper-spécialisation

## Conservation of animal genetic resources in Région wallonne: the paradox of hyper-specialization

C. DANIAUX (1,2), P. STASSART (3), S. MASSART (4), I. DONNAY (1), P.V. BARET (2)

(1) ISV, Unité Vétérinaire, UCL, Belgique, (2) Faculté d'Ingénierie Biologique, Agronomique et Environnementale, Unité de Génétique, UCL, Belgique, (3) SEED, ULg, Belgique, (4) Ministère de la Région Wallonne, Direction générale de l'Agriculture, Direction de la Qualité des Produits ; daniaux@vete.ucl.ac.be

### INTRODUCTION

Les principales races de rente en Région Wallonne se caractérisent par une adaptation à des conditions de production intensive s'extériorisant par des caractéristiques phénotypiques extrêmes telles que l'hypertrophie musculaire (Blanc Bleu Belge, Piétrain, Texel). Le développement de ces races a été essentiellement guidé par une logique économique de spécialisation s'inscrivant dans une tradition agricole wallonne privilégiant le progrès technique. Ce développement s'est accompagné d'un appauvrissement des autres ressources génétiques wallonnes et, au niveau local, il n'existe donc quasi plus d'entre-deux entre « races hyper-spécialisées faisant appel à un système d'élevage intensif » et « races menacées ». Aujourd'hui, la tendance à la diversification des productions se développe et l'éleveur wallon se tourne vers des races importées, essentiellement françaises, pour y répondre (Sunnaert, 2005).

### 1. NOS RACES HYPER-SPECIALISEES : DES RACES DE TERROIR ?

L'interprétation du *lien au terroir* est souvent limitée au seul « effet terroir » défini comme le fait que les caractéristiques sensorielles particulières d'un produit sont dues à son support pédo-climatique (Barjolle et al., 1998). Les races hyper-spécialisées, s'appuyant sur une agriculture intensive parfois même hors-sol, ne rentrent pas dans cette catégorie. Pourtant, à côté de cette dimension physique, le *lien au terroir* est aussi défini par une dimension humaine qui reflète une société dans son organisation, ses valeurs, ses usages et ses goûts. Les races hyper-spécialisées wallonnes répondent pleinement à cette deuxième dimension : elles font preuve d'un ancrage social profond par la pratique collective de savoir-faire spécifiques qu'elles mobilisent en amont et en aval de la production (pratiques vétérinaires, découpe anatomique de la carcasse,...) ainsi que par l'usage patrimonial qu'en font les éleveurs, les bouchers, la grande distribution et le consommateur. Ces savoir-faire spécifiques ne sont pas aisément transférables et ont donc renforcé le *lien au terroir* par un ancrage géographique. Le réseau ainsi constitué entre acteurs a aujourd'hui conduit à une forme d'enfermement (lock-in) technologique (Stassart et Jamar, 2005). Nous montrons donc que, paradoxalement, bien que ce type de races soit à première vue à l'opposé de l'image de terroir, elles ont pourtant un ancrage socio-économique territorialisé profond.

### 2. CONSERVATION DES RACES EN WALLONIE

#### 2.1. QUE PRÉSERVER ?

Les deux types de races locales « hyper-spécialisées » et « menacées » présentent un ancrage social fort et doivent faire l'objet de mesures conservatoires, bien que pour des raisons et à des niveaux très différents. En ce qui concerne les races hyper-spécialisées, elles s'inscrivent pleinement

dans le projet moderniste européen qui a su répondre au souci de sécurité alimentaire que la PAC lui avait assigné. Néanmoins, leur hyper-spécialisation diminue proportionnellement leur capacité d'adaptation face à une évolution de la demande du consommateur et dans la perspective de conditions de production plus extensives. Une nécessaire modification des objectifs de sélection portera alors vraisemblablement sur des caractères à faible héritabilité et pour lesquels une partie de la variabilité génétique est probablement perdue. De plus, ces populations présentent des taux de consanguinité élevés et préoccupants. Pour ces raisons, une variabilité génétique aussi large et originale que possible doit être conservée pour ces races : leur base génétique doit être élargie pour multiplier les options disponibles pour l'éleveur. Pour ce qui est des races menacées, elles sont porteuses d'une part importante du potentiel génétique wallon et doivent donc être conservées à titre patrimonial. En outre, certaines d'entre elles pourraient répondre aux attentes futures du marché et donc se substituer à une logique d'importation en comblant le niveau intermédiaire entre races patrimoniales et races hyper-spécialisées.

#### 2.2. IMPORTANCE DE L'IMPLICATION DES ACTEURS ET MESURES CONSERVATOIRES

L'articulation des mesures conservatoires pour les deux types de races devrait être envisagée de façon structurelle : élargissement des **structures d'élevage** wallonnes vers tous les détenteurs et redéfinition de certaines de leurs priorités ; création de lieux de **rencontre des acteurs**. Pour les races menacées, leur conservation doit aussi passer par l'étude et la mise en valeur de leurs potentialités. A long terme, la prise en charge par les structures d'élevage et les associations d'éleveurs assurera la gestion génétique et la valorisation des deux types de races, ces étapes étant particulièrement critiques pour la conservation des races menacées. Néanmoins, à court-terme et de façon urgente, deux types d'actions sont nécessaires pour la conservation des deux types de races: (a) la caractérisation de la diversité génétique ; (b) la création d'une cryobanque. Pour les races hyper-spécialisées, cette cryobanque permettra la conservation d'une génétique représentative d'animaux non conformes aux critères d'élevage actuels, la conservation de cette variabilité génétique via des animaux sur pied n'étant pas compatible avec la logique économique.

*Recherches subventionnées par le Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Agriculture.*

**Barjolle D., Boisseaux S. et Dufour M. 1998.** Le lien au terroir – bilan des travaux de recherche. IER-EFPFZ, Lausanne.

**Stassart P., Jamar D. 2005.** Natures Sciences Sociétés 13, 413-420.

**Sunnaert D., 2005.** Mémoire de fin d'études. FUSAGx. 70 p.

